



Arret de travail prime et congés payés

Par **calvet dominique**, le **03/01/2017** à **15:56**

Bonjour je suis depuis 8 mois en arret pour burn out en cours de reconnaissance maladie professionnelle. Il me reste 36 jours de conges payes dont 11 de 2014 que j'aurais du prendre en 2015 2016 (mon employeur ayant toujours besoin de moi) et chaque annee j'avais une prime de fin d'année non contractuelle donnee depuis 24 ans non en rapport au travail ou a la presence en entreprise.

Je suis seule employée

voila ma question : est ce que je peux demander ma prime et demander le paiement des conges payes de 2014 ?

Par **P.M.**, le **03/01/2017** à **16:07**

Bonjour,

En tout, cas pour les congés payés, normalement l'employeur n'a pas à vous les payés sans que vous les preniez ou que le contrat de travail soit rompu...

Pour la prime de fin d'année, il faudrait savoir comment vous pouvez vous prétendre qu'elle n'est pas liée à la présence dans l'entreprise...